



L'HARMONISATION DE L'INSPECTION POST MORTEM EN ABATTOIR DE PORCS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

L'inspection *post mortem* en abattoir de porcs tient compte des conditions hygiéniques de l'abattage, des résultats de l'examen *ante mortem*, et de toute information pertinente sur les conditions d'élevage (informations sur la chaîne alimentaire). La bonne prise en compte de ces éléments est nécessaire pour la transition vers l'inspection visuelle.

OBJECTIFS :

Être capable :

- de réaliser les techniques d'inspection *post mortem* en abattoir de porcs, en conformité avec les évolutions réglementaires récentes,
- de reconnaître les lésions dangereuses pour la santé publique,
- d'appliquer la consigne.

PUBLIC CONCERNE :

Préposés sanitaires contractuels, Techniciens, IAE,...

CONTENU PROPOSE :

Le métier de l'inspecteur en abattoir :

- les rappels réglementaires et d'anatomopathologie,
- les sanctions de l'inspection et la conduite à tenir,
- le point sur l'évolution vers l'inspection visuelle sur la chaîne d'abattage,
- les informations sur la chaîne alimentaire.

Travaux pratiques en salle et en abattoir.

INTERVENANTS :

Formateurs spécialisés.

DATES :

Du 16 au 19 novembre 2020

DUREE :

3,5 jours

LIEU :

INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

16

Date limite d'inscription :

14 octobre 2020

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Adel BEN YOUSSEF
Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

423,50 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

181633

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

La formation prévoit un volet réglementaire actualisé, un rappel des bases anatomopathologiques, permettant aux auxiliaires officiels de consigner les carcasses et abats susceptibles d'être dangereux pour la santé, ainsi que des travaux pratiques.